



## INSECTICIDES ET FONGICIDES HOMOLOGUÉS POUR LES CULTURES DE L'AUBERGINE ET DE LA CERISE DE TERRE EN 2016

Ce bulletin d'information présente une liste de plusieurs des insecticides et des fongicides homologués dans les légumes-fruits que sont l'aubergine et la cerise de terre. Les traitements de semences et les produits qui sont homologués contre les ravageurs rares ou occasionnels ne sont pas inclus.

### Information contenue dans les tableaux

**Le ravageur visé** : les pesticides sont présentés selon le ou les ravageurs contre lesquels ils sont homologués.

**Le nom commercial** ainsi que la **matière active** du produit.

Le nom de la **famille chimique** ainsi que le **groupe chimique** : le numéro du groupe chimique identifie de façon rapide une famille chimique de pesticides. Lorsque des traitements répétitifs sont effectués pour réprimer une maladie ou un insecte donné, il est recommandé d'alterner des produits appartenant à des groupes chimiques différents. Ainsi, il est possible de limiter l'apparition de résistance d'un insecte ou d'une maladie à un pesticide. Les fongicides classés dans le groupe M (fungicides dits multisites) échappent à cette règle, car le risque de développer de la résistance est très faible puisqu'ils agissent à plusieurs niveaux de développement du champignon et affectent de nombreuses fonctions vitales de ce dernier.

**Le délai de réentrée au champ** correspond à l'intervalle minimal en heures requis entre l'application du produit et le retour des travailleurs dans le champ.

**Le délai d'application avant la récolte** représente l'intervalle minimum en jours devant être respecté entre la dernière application du produit et la récolte. Ce délai est établi pour éviter que des résidus de pesticides supérieurs aux normes soient présents dans l'aliment.

**La dose d'application à l'hectare** du produit.

**Le nombre de traitements permis ou la quantité maximum** pouvant être appliquée par saison : cette information permet d'effectuer un choix plus éclairé lors des prises de décision pour le choix du produit à privilégier.

**L'indice de risque pour l'environnement (IRE)** informe sur l'impact d'un pesticide sur diverses espèces animales et végétales, dont les vers de terre, les abeilles, les oiseaux et les organismes aquatiques. **L'indice de risque pour la santé (IRS)** informe sur l'impact toxicologique d'un pesticide pour la santé humaine. Ces deux indices sont issus de l'Indicateur de risque des pesticides du Québec (IRPeQ). Plus le chiffre de l'indice est élevé, plus le risque est grand. Lorsqu'un pesticide n'est pas homologué à une dose unique, le calcul des indices a été effectué avec la dose la plus élevée. Pour en savoir davantage sur ces indices de risque, consultez le document « Indicateur de risque des pesticides du Québec – Santé et environnement » de l'[IRPeQ](#).

## Ajouts de produits pour 2015-2016

### - **SIVANTO PRIME (flupyradifurone)**

Issu d'un nouveau sous-groupe, le groupe 4D, l'insecticide SIVANTO PRIME fait partie de la même famille que les néonicotinoïdes. La flupyradiurone agit par ingestion et par contact sur les ravageurs suivants : puceron, cicadelle et doryphore de la pomme de terre. Le produit est homologué dans la culture de l'aubergine et de la cerise de terre et le délai avant récolte est d'une journée.

### - **APROVIA (benzovindiflupyr) et APROVIA TOP (difénoconazole et benzovindiflupyr)**

APROVIA est un fongicide foliaire translaminaire et il fait partie du groupe 7. APROVIA TOP contient la même matière active qu'APROVIA, mais contient également une deuxième matière active qui fait partie du groupe 3. Les maladies supprimées pour lesquelles ces fongicides sont homologués sont l'anthracnose et la brûlure alternarienne.

### - **SERCADIS (fluxapyroxade)**

Fongicide du groupe 7, SERCADIS est homologué dans l'aubergine et la cerise de terre contre la brûlure alternarienne. Son action systémique contribue à protéger les nouvelles pousses.

### - **CUEVA® COMMERCIAL (cuivre, sous forme d'octanoate de cuivre 1,8 %)**

Un des produits de dégradation du CUEVA, le cuivre, agit comme bactéricide et fongicide de contact. Il s'agit d'une nouvelle matière active et les maladies réprimées sont la brûlure alternarienne et le mildiou, pour l'aubergine seulement. Le délai avant récolte est de 1 jour.

### - **DOUBLE NICKEL LC (souche D747 du *Bacillus amyloliquefaciens*)**

Ce biofungicide agit contre la moisissure grise (*Botrytis*) et la brûlure alternarienne, dans la culture de l'aubergine seulement. Ce fongicide peut être utilisé jusqu'au jour de la récolte.

### - **ORONDIS (oxathiapiproline)**

Homologué que pour l'aubergine, ce fongicide a un effet préventif et antisporulant. Il fait partie du groupe U15 et la maladie supprimée est le mildiou. Le délai avant récolte est de 0 jour, ce qui en fait une alternative intéressante.

## Retraits de produits

L'homologation du THIONEX EC et du THIONEX 50W, deux insecticides contenant de l'endosulfan, prendra fin le 31 décembre 2016 au Canada. Il en est ainsi à la suite de la réévaluation effectuée par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA).

## Rappel important concernant les produits à base de cuivre

Depuis 2015, le délai d'application avant la récolte pour le sulfate de cuivre tribasique (CUIVRE 53W), les hydroxydes de cuivre (KOCIDE 101, PARASOL) et l'oxychlorure de cuivre (COPPER SPRAY ou CUIVRE EN VAPORISATEUR) est maintenant de **2 jours** et le délai de réentrée est de **48 heures**. Le nombre maximal d'applications de cuivre est désormais réglementé et est restreint à 5 par année.

## Mises en garde

- Assurez-vous du bon fonctionnement et du réglage de votre pulvérisateur. Une pulvérisation mal faite peut être à l'origine d'une répression inadéquate des ravageurs ou de la présence de résidus de pesticides sur la récolte. Vous pouvez consulter la [liste des personnes accréditées](#) qui offrent le service de réglage des pulvérisateurs, dans le cadre du projet Action Réglage.
- Selon la loi, vous ne devez utiliser que des produits homologués sur vos cultures et ces produits doivent toujours être utilisés en conformité avec l'étiquette fournie. Les doses maximales, le nombre maximum de traitements par saison et le délai avant la récolte doivent être rigoureusement respectés.
- Portez le matériel de protection approprié.

Ce bulletin d'information ne remplace pas l'étiquette des produits. Veuillez vous référer aux étiquettes des fabricants en ce qui concerne les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires. En aucun cas la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides. Le Réseau d'avertissements phytosanitaires décline toute responsabilité relative au non-respect de l'étiquette officielle.



Pour plus de détails sur les différents usages des pesticides agricoles et sur les risques qu'ils représentent pour la santé et l'environnement, vous êtes invité à consulter [SAgE pesticides](#).

**Conservez ce bulletin d'information; vous pourrez le consulter tout au long de la saison.**

### LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES

CATHERINE THIREAU, agronome – Avertisseuse

Productions en Régie Intégrée du Sud de Montréal enr. (PRISME)

Téléphone : 450 454-3992 – Courriel : [cthireau@prisme.ca](mailto:cthireau@prisme.ca)

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome, et Marie-France Asselin, RAP

© Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document :  
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Bulletin d'information N° 2 – Solanacées – 5 juillet 2016

## PRINCIPAUX INSECTICIDES HOMOLOGUÉS DANS LA CULTURE DE L'AUBERGINE

Ravageur(s) visé(s)	Nom commercial	Famille chimique (groupe chimique)	Matière active	Délai de réentrée (heures)	Délai avant la récolte (jours)	Dose de produit/ha	Nombre de traitements permis ou quantité maximum	IRE	IRS
Doryphore de la pomme de terre	ADMIRE 240	Néonicotinoïdes (4A)	imidaclopride	24	70	7 à 10 ml/100 m de rang dans l'eau de transplantation (jusqu'à 12 ml pour l'ADMIRE)	1 (au sol)	211	6
	ALIAS 240 SC				7	200 ml (foliaire)			
	GRAPPLE								
	GRAPPLE <sub>2</sub>								
Doryphore de la pomme de terre et Pucerons	SIVANTO PRIME	Buténolide (4D)	flupyradifurone	12	1	500 à 1 000 ml	2 000 ml	ND	ND
Doryphore de la pomme de terre et Fausse-arpenteuse	CORAGEN	Diamide (28)	chlorantraniliprole	12	1	250 à 375 ml	4 (1,125 L)	91	4
	ENTRUST 80 W	Spinosyne (5)	spinosad	12	1	50 g (doryphore) 109 g (f.-arpenteuse)		73	2
	ENTRUST SC					167 ml (doryphore) 364 ml (f.-arpenteuse)			4
	SUCCESS 480 SC					83 (doryphore) 182 ml (f.-arpenteuse)			
Doryphore de la pomme de terre, Altises et Pucerons	THIONEX 50W WSP	Cyclodiène chloré (2A)	endosulfan	216	27	1,1 à 2,25 kg	2	292	552
	THIONEX EC			96		1,5 à 2,5 L	2	289	513
	MINECTO DUO 40 WG (homologué également contre fausse-arpenteuse)	Diamide et Néonicotinoïdes (28 et 4A)	cyantraniliprole et thiaméthoxame	12	NA	440 à 750 g (traitement réalisé lors du semis ou de la plantation)	1	389	57

## PRINCIPAUX INSECTICIDES HOMOLOGUÉS DANS LA CULTURE DE L'AUBERGINE

Ravageur(s) visé(s)	Nom commercial	Famille chimique (groupe chimique)	Matière active	Délai de réentrée (heures)	Délai avant la récolte (jours)	Dose de produit/ha	Nombre de traitements permis ou quantité maximum	IRE	IRS
Doryphore de la pomme de terre, Altises, Pyrale du maïs, Punaise terne et Pentatomidées	SEVIN XLR	Carbamate (1A)	carbaryl	24	2	1,25 à 6,4 L	ND	225	265
Pucerons	ACTARA® 25 WG (homologué également contre punaise marbrée, punaise terne et pentatomidées)	Néonicotinoïdes (4A)	thiaméthoxame	12	1	105 g; jusqu'à 210 g pour les punaises	2	211	49
	ACTARA 240 SC (homologué également contre doryphore de la pomme de terre)					375 à 625 ml/ha (traitement dans sillon)	625 ml	214	110
	MOVENTO 150 OD					347 à 585 ml	1,17 L	1	115
	MOVENTO 240 SC	Dérivé d'acide tétronique (23)	spirotétramate			220 à 365 ml	730 ml		
	BELEAF 50SG		Pyridine-carboxamide (9)		0	0.12 à 0.16 kg	3	5	10
	MALATHION 25 W (homologué également contre fausse-arpenteuse)	Organophosphaté (1B)	malathion	24	3	2,25 à 5,5 kg	ND	144	103

## PRINCIPAUX INSECTICIDES HOMOLOGUÉS DANS LA CULTURE DE L'AUBERGINE

Ravageur(s) visé(s)	Nom commercial	Famille chimique (groupe chimique)	Matière active	Délai de réentrée (heures)	Délai avant la récolte (jours)	Dose de produit/ha	Nombre de traitements permis ou quantité maximum	IRE	IRS
Pucerons et Tétranyques	FYFANON 50 % EC	Organophosphaté (1B)	malathion	12	3	1,1 à 2,75 L	4	144	103
	PRO MALATHION 50 EC					535 à 1 345 ml			92
	MALATHION 85 E (homologué également contre punaise marbrée)					1,4 à 3,0 L			110
	MALATHION 500 (homologué également contre fausse-arpenteuse)					8,0 L			29
	NEUDOSAN		sel de potassium d'acide gras	4	0	8,0 L	ND	53	29
	SAFER'S	NA		4	0	1 partie de concentré : 50 parties d'eau		1	7
Punaise terne	CYGON 480 AG	Organophosphaté (1B)	diméthoate	36	7	500 à 700 ml	ND	132	58
	CYGON 480								
	CYGON 480 EC								
	LAGON 480 E								
Fausse-arpenteuse	DELEGATE WG	Spinosyne (5)	spinétorame	12	1	140 à 200 g	3	100	7
	RADIANT SC					290 à 420 ml			13
	XENTARI WG (homologué également contre ver de l'épi)	Produits microbiens du type <i>Bt</i> (11)	<i>Bacillus thuringiensis</i> var. <i>aizawai</i>	4	0	500 à 1 000 g	ND	1	ND
	INTREPID 240F	Diacylhydrazine (18A)	méthoxyfénozide	12	1	0,3 à 0,6 L	2 L	92	13

## PRINCIPAUX INSECTICIDES HOMOLOGUÉS DANS LA CULTURE DE L'AUBERGINE

Ravageur(s) visé(s)	Nom commercial	Famille chimique (groupe chimique)	Matière active	Délai de réentrée (heures)	Délai avant la récolte (jours)	Dose de produit/ha	Nombre de traitements permis ou quantité maximum	IRE	IRS
Tétranyques	OBERON	Dérivé d'acide tétronique (23)	spiromesifen	12	7	500 à 600 ml	3 (1 800 ml)	9	73
	KANEMITE 15 SC	À déterminer (20B)	acéquinocyl	12	1	2,1 L	2 (4,1 L)	25	14
	ACRAMITE 50 WS	Bifénazate	bifénazate	12	3	851 g	1	20	12
	HUILE DE PULVÉRISATION 13E	NA	huile minérale	12	ND	10 L	8	132	86
Fausse-arpenteuse, Vers gris, Ver de l'épi, Doryphore de la pomme de terre, Pyrale du maïs, Pucerons et Altises	EXIREL	Diamide (28)	cyantraniliprole	12	1	250 à 1 500 ml (consulter l'étiquette pour les doses précises par ravageur)	4	175	5
Fausse-arpenteuse, Vers gris, Ver de l'épi et Pyrale du maïs	VOLIAM XPRESS	Diamide et Pyréthroïde synthétique (28 et 3)	chlorantraniliprole et lambda-cyhalothrine	24	7	500 ml	2	172	101

## PRINCIPAUX FONGICIDES HOMOLOGUÉS DANS LA CULTURE DE L'AUBERGINE

Ravageur(s) visé(s)	Nom commercial	Famille chimique (groupe chimique)	Matière active	Délai de réentrée (heures)	Délai avant la récolte (jours)	Dose de produit/ha	Nombre de traitements permis ou quantité maximum	IRE	IRS		
Anthracnose, Brûlure alternarienne et Mildiou	CABRIO EG	Strobilurine (11)	pyraclostrobine	12	0	0,56 à 0,84 kg; jusqu'à 1,0 kg pour le mildiou	6 kg	75	35		
Anthracnose et Brûlure alternarienne	INSPIRE	Triazole (3)	difénoconazole	12	0	292 à 512 ml	2,04 L	106	58		
	APPROVIA	Pyrazole (7)	benzovindiflupyr		1	500 à 750 ml	3,0 L	100	ND		
	APPROVIA TOP	Triazole et Pyrazole (3 et 7)	Difénoconazole et benzovindiflupyr		14	643 à 937 ml	3,9 L	206			
Brûlure alternarienne et Mildiou	CUIVRE 53W	Substance inorganique (M)	sulfate de cuivre tribasique	48	1	4,0 kg	5	196	38		
	CUEVA commercial	Substance inorganique (M)	octanoate de cuivre	4	1	Solution 0,5 à 2,0 %, appliquée à 470 à 940 L/ha		ND	ND		
Brûlure alternarienne et Moisissure grise	FONTELIS	Pyrazole (7)	penthiopyrade	12	0	1,25 à 1,75 L	5,25 L	84	143		
	CANTUS <sup>MD</sup> WDG	Carboxamides (nicotinamides) (7)	boscalide			175 à 315 g; 420 g pour la moisissure	5	60	33		
	RHAPSODY ASO *moisissure grise seulement	NA	<i>Bacillus subtilis</i> (souche QST 713)			1,0 à 2,0 L	ND	1	ND		
	SERENADE ASO					4 à 15 L					
	SERENADE MAX					3,0 à 6,0 kg					
	SERENADE OPTI					1,7 à 3,3 kg					
	DOUBLE NICKEL		<i>Bacillus amyloliquefaciens</i> (souche D747)			2,5 à 10,0 L; 6,25 à 18,0 L pour la moisissure					
Brûlure alternarienne	SERCADIS	Pyrazole (7)	fluxapyroxad	12	7	0,167 à 0,333 L	3 (1,0 L)	92	108		

## PRINCIPAUX FONGICIDES HOMOLOGUÉS DANS LA CULTURE DE L'AUBERGINE

Ravageur(s) visé(s)	Nom commercial	Famille chimique (groupe chimique)	Matière active	Délai de réentrée (heures)	Délai avant la récolte (jours)	Dose de produit/ha	Nombre de traitements permis ou quantité maximum	IRE	IRS	
Mildiou	ACROBAT <sup>MD</sup> 50 WP	Acide cinnamique (40)	diméthomorphe	12	0	450 g	5	40	13	
	CONFINE EXTRA	Phosphonate (33)	acide phosphoreux (sels monopotassiques et dipotassiques)	4	1	5,0 à 10,0 L		1	ND	
	WINFIELD PHOSPHITE EXTRA									
	ZAMPRO	Triazolopyrimidime et Acide cinnamique (45 et 40)	amétoctradine et diméthomorphe	12	4	1,0 L	3	49	18	
	ORONDIS	Azole, oxazole et thiazole (U15)	oxathiapiproline		0	0,175 à 0,35 L	4	20	ND	
	FORUM	Acide cinnamique (40)	diméthomorphe			450 ml	5	40	13	

## PRINCIPAUX INSECTICIDES HOMOLOGUÉS DANS LA CULTURE DE LA CERISE DE TERRE

Ravageur(s) visé(s)	Nom commercial	Famille chimique (groupe chimique)	Matière active	Délai de réentrée (heures)	Délai avant la récolte (jours)	Dose de produit/ha	Nombre de traitements permis ou quantité maximum	IRE	IRS		
Pucerons	ACTARA® 25 WG	Néonicotinoïdes (4A)	thiaméthoxame	12	1	105 g	2	211	49		
	ASSAIL 70 WP	Néonicotinoïdes (4A)	acétamipride		7	56 à 86 g	4	1	20		
	MOVENTO 150 OD	Dérivé d'acide tétronique (23)	spirotétramate		1	347 à 585 ml	1,17 L		115		
	MOVENTO 240 SC					220 à 365 ml	730 ml				
	BELEAF 50SG	Pyridine-carboxamide (9)	flonicamide		0	0,12 à 0,16 kg	3	5	10		
Pucerons et Tétranyques	SAFER'S	NA	sel de potassium d'acide gras (savon insecticide)	4	ND	1 partie de concentré : 50 parties d'eau	ND	1	7		
Doryphore de la pomme de terre	CORAGEN	Diamide (28)	chlorantraniliprole	12	1	250 à 375 ml	4 (1,125 L)	91	4		
	ENTRUST 80 W	Spinosyne (5)	spinosad			50 g	3	2	73		
	ENTRUST SC					167 ml					
	SUCCESS 480 SC					83 ml					

## PRINCIPAUX INSECTICIDES HOMOLOGUÉS DANS LA CULTURE DE LA CERISE DE TERRE

Ravageur(s) visé(s)	Nom commercial	Famille chimique (groupe chimique)	Matière active	Délai de réentrée (heures)	Délai avant la récolte (jours)	Dose de produit/ha	Nombre de traitements permis ou quantité maximum	IRE	IRS
Doryphore de la pomme de terre et Pucerons	ADMIRE 240	Néonicotinoïdes (4A)	imidaclopride	24	ND	7 à 12 ml/100 m de rang dans l'eau de transplantation	1 (au sol)	211	6
					7	200 ml (foliaire)			
	MINECTO DUO 40WG (homologué également contre les altises)	Diamide et Néonicotinoïdes (28 et 4A)	cyantraniliprole et thiaméthoxame	12	ND	440 à 750 g (traitement réalisé lors semis ou plantation)	1	389	57
	SIVANTO PRIME	Buténolide (4D)	flupyradifurone	12	1	500 à 1 000 ml	2 000 ml	ND	ND
Vers gris, Doryphore de la pomme de terre, Pucerons et Altises	EXIREL	Diamide (28)	cyantraniliprole	12	1	250 à 1 500 ml (consulter l'étiquette pour les doses précises par ravageur)	4	175	5

**PRINCIPAUX INSECTICIDES HOMOLOGUÉS DANS LA CULTURE DE LA CERISE DE TERRE**

Ravageur(s) visé(s)	Nom commercial	Famille chimique (groupe chimique)	Matière active	Délai de réentrée (heures)	Délai avant la récolte (jours)	Dose de produit/ha	Nombre de traitements permis ou quantité maximum	IRE	IRS
Tétranyques	OBERON	Dérivé d'acide tétronique (23)	spiromesifen	12	7	500 à 600 ml	3 (1 800 ml)	9	73
	ACRAMITE 50 WS	Bifénazate	bifénazate	12	3	851 g	1	20	12

## PRINCIPAUX FONGICIDES HOMOLOGUÉS DANS LA CULTURE DE LA CERISE DE TERRE

Ravageur(s) visé(s)	Nom commercial	Famille chimique (groupe chimique)	Matière active	Délai de réentrée (heures)	Délai avant la récolte (jours)	Dose de produit/ha	Nombre de traitements permis ou quantité maximum	IRE	IRS	
Brûlure alternarienne	INSPIRE	Triazole (3)	difénoconazole	12	0	292 à 512 ml	2,04 L	106	58	
	QUADRIS F	Strobilurine (11)	azoxystrobine		1	300 à 500 ml	3 (1,5 L)	52	14	
	QUADRIS TOP	Strobilurine et Triazole (11 et 3)	azoxystrobine et diféconazole			625 ml		158	69	
	APPROVIA	Pyrazole (7)	benzovindiflupyr		14	500 à 750 ml	3,0 L	100	ND	
	APPROVIA TOP	Triazole et Pyrazole (3 et 7)	Difénoconazole et benzovindiflupyr			643 à 937 ml	3,9 L	206		
	SERCADIS	Pyrazole (7)	fluxapyroxad		7	0,167 à 0,333 L	3 (1,0 L)	ND	ND	
Brûlure alternarienne et Moisissure grise	FONTELIS	Pyrazole (7)	penthiopyrade	12	0	1,25 à 1,75 L	5,25 L	84	143	
	CANTUS <sup>MD</sup> WDG	Carboxamides (nicotinamides) (7)	boscalide			175 à 315 g; 420 g pour la moisissure	5	60	33	
	RHAPSODY ASO *moisissure grise seulement	NA	<i>Bacillus subtilis</i> (souche QST 713)			1,0 à 2,0 L	ND	1	ND	
	SERENADE ASO		4			4 à 15 L				
	SERENADE MAX					3,0 à 6,0 kg				
	SERENADE OPTI					1,7 à 3,3 kg				

## PRINCIPAUX FONGICIDES HOMOLOGUÉS DANS LA CULTURE DE LA CERISE DE TERRE

Ravageur(s) visé(s)	Nom commercial	Famille chimique (groupe chimique)	Matière active	Délai de réentrée (heures)	Délai avant la récolte (jours)	Dose de produit/ha	Nombre de traitements permis ou quantité maximum	IRE	IRS
Mildiou ( <i>Phytophthora infestans</i> )	CONFINE EXTRA	Phosphonate (33)	acide phosphoreux (sels monopotassiques et dipotassiques)	4	1	5,0 à 10,0 L	5	1	ND
	WINFIELD PHOSPHITE EXTRA								
	ZAMPRO	Triazolopyrimidime et Acide cinnamique (45 et 40)	amétoctradine et diméthomorphe	12	4	1,0 L	3	49	18
	PHOSTROL				0	2,9 à 5,8 L	4	1	ND
	FORUM	Acide cinnamique (40)	diméthomorphe			450 ml	5	40	13

NA : non applicable

ND : non disponible